



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/13/7
5 novembre 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Treizième réunion

Rome (Italie), 18 – 22 février 2008

Point 4.4 de l'ordre du jour provisoire*

DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Proposition du Secrétaire exécutif sur les possibilités pour les secrétariats des conventions de Rio de se livrer à des activités de soutien mutuel et sur les mêmes possibilités pour les Parties et les organisations concernées

Note du Secrétaire exécutif

RÉSUMÉ

À sa huitième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a prié le groupe de liaison mixte des conventions de Rio d'examiner des propositions portant sur les possibilités de renforcer la coopération entre les trois conventions de Rio. La Conférence des Parties a en outre suggéré que, dans l'examen de ces possibilités, le groupe de liaison mixte cherche à identifier les activités de soutien mutuel auxquelles les secrétariats des conventions de Rio, les Parties et les organisations concernées pourraient se livrer. À sa douzième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a réitéré la demande qu'avait faite la Conférence des Parties, à savoir que cette question soit examinée à sa treizième réunion.

En réponse à cette demande, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique a présenté un projet de possibilités d'activités de soutien mutuel auxquelles se livreraient les secrétariats, les Parties et autres organisations concernées pour examen par le groupe de liaison mixte à sa septième réunion tenue le 7 juin 2007. Après avoir été saisi des propositions du Secrétaire exécutif, le groupe de liaison mixte a décidé d'examiner uniquement les possibilités intéressant les secrétariats. Ce faisant, il a identifié, à sa huitième réunion, le 12 septembre 2007, quatre activités prioritaires pour exécution immédiate : i) un bulletin sur les synergies entre les conventions de Rio; ii) des outils pour informer les Parties d'activités pertinentes portant sur la diversité biologique et aux changements climatiques; iii) l'élaboration de matériels pédagogiques; et iv) des outils de communication conjoints fondés sur l'Internet. Il a par ailleurs approuvé une liste additionnelle d'activités auxquelles pourraient se livrer dans l'avenir les secrétariats et qui pourraient faire l'objet d'un examen plus approfondi.

* UNEP/CBD/SBSTTA/13/1.

/...

En dehors des activités destinées aux secrétariats, les Parties ont examiné les possibilités qui s'offraient aux Parties, à d'autres gouvernements et aux organisations concernées de se livrer à des activités de soutien mutuel et ce, en réponse à la demande présentée à la douzième réunion de l'organe subsidiaire et en réponse à la notification 2007-085. L'examen de ces possibilités a révélé l'importance que revêtent les activités menées à l'échelle nationale dans l'exécution d'activités de soutien mutuel, en particulier pour ce qui est de l'intégration, et souligné la nécessité d'approuver les activités menées par les Parties sur la base de la situation dans chaque pays.

Les Parties ont également souligné la nécessité : i) de garantir une valeur ajoutée; ii) de réduire les doubles emplois et d'améliorer l'efficacité; iii) de respecter les mandats et le statut juridique de chaque convention; iv) d'assurer la coopération et la consultation avec les Parties et les organisations concernées; v) de maintenir un rôle de soutien pour les secrétariats uniquement; et vi) d'éviter des obstacles ou retards additionnels dans la mise en oeuvre des dispositions de chaque convention alors que sont élaborées des activités qui viennent appuyer aussi bien la Convention sur la diversité biologique que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

A. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques souhaitera peut-être recommander que, à sa neuvième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique:

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du groupe de liaison mixte qui contient des propositions sur des activités de soutien mutuel auxquelles pourraient se livrer les secrétariats des conventions de Rio;

2. *Prie* les secrétariats des conventions de Rio de collaborer à :

a) la publication d'un bulletin sur les synergies entre les conventions de Rio;

b) la création d'outils pour informer les Parties des activités pertinentes menées sur la diversité biologique et les changements climatiques, y compris au moyen de la mise à jour des outils et des publications existants;

c) la production de matériels pédagogiques; et

d) l'élaboration d'outils de communication mixtes fondés sur l'Internet;

3. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif de poursuivre les discussions au sein du groupe de liaison mixte sur les activités proposées, qui sont énumérées au paragraphe 9 c) du présent document;

4. *Prenant note* que les efforts déployés à l'échelle nationale revêtent une grande importance pour la réalisation de synergies entre la diversité biologique, la dégradation des terres et les changements climatiques, *invite* les Parties et d'autres gouvernements, dans la mesure du possible et en fonction de la situation dans le pays, à mettre en oeuvre les propositions relatives aux possibilités pour les Parties de se livrer à des activités de soutien mutuel, qui sont définies dans l'annexe I à la présente note;

5. *Invite également* les Parties et d'autres gouvernements à appliquer, lorsqu'elles programment ou exécutent des activités de soutien mutuel entre les conventions de Rio, l'approche par écosystème et de faire usage des modules de questions du PNUE.

6. *Invite* les organisations concernées à prendre des mesures additionnelles pour promouvoir les synergies entre les conventions de Rio, y compris les activités définies dans l'annexe II à la présente note, et à faire rapport au Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique;

7. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique de compiler des études de cas, des exemples de bonne pratique et de leçons tirées des activités, outils et méthodes propres à promouvoir les synergies entre la diversité biologique et les changements climatiques au niveau national, et de faire rapport sur l'exécution d'activités de soutien mutuel pour les secrétariats, d'autres gouvernements et les organisations concernées durant l'examen approfondi des activités relatives aux changements climatiques à la dixième réunion de la Conférence des Parties;

8. *Prie* le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) d'appuyer les synergies entre la diversité biologique et les changements climatiques au moyen d'initiatives pertinentes de renforcement des capacités.

B. Ayant à l'esprit que le texte ci-après n'a pas été approuvé à sa douzième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques souhaitera peut-être recommander que la Conférence des Parties :

9. *Prie* le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, rappelant à cet égard le protocole de coopération conclu avec le Secrétariat de la Convention internationale sur la protection des plantes, de renforcer la coopération concernant les nouveaux risques que posent pour la diversité biologique les effets des changements climatiques sur les parasites végétaux;

10. *Note* le principe de la responsabilité commune mais différenciée lorsque sont élaborées des synergies;

11. *Note également* la déclaration de la Convention de Londres sur les risques potentiels de la fertilisation des océans; et

12. *Explore* les possibilités de collaboration entre les organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique en vue de la mise en place d'un mécanisme destiné à réduire les émissions de la déforestation dans les pays en développement, pour veiller à ce que les questions relatives à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments soient prises comme il se doit en considération.

INTRODUCTION

1. À sa huitième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a prié le groupe de liaison mixte des conventions de Rio d'examiner les propositions contenues dans la note du Secrétaire exécutif sur les possibilités d'accroître la coopération entre les trois conventions de Rio élaborées pour la première réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention sur la diversité biologique (UNEP/CBD/WGRI/1/7/Add.1). La Conférence des Parties a en outre suggéré que, dans l'examen de ces possibilités, le groupe de liaison mixte cherche à identifier les activités de soutien mutuel auxquelles pourraient se livrer les secrétariats des conventions de Rio, les Parties et les organisations concernées.
2. En réponse à cette requête, le Secrétaire exécutif a présenté un projet de possibilités portant sur des activités de soutien mutuel auxquelles pourraient se livrer les secrétariats, les Parties et d'autres organisations concernées pour examen par le groupe de liaison mixte à sa septième réunion tenue à Bonn le 7 juin 2007.
3. À sa septième réunion, le groupe de liaison mixte a pris note avec satisfaction de la note présentée par le Secrétaire exécutif et il est convenu d'examiner à sa huitième réunion les possibilités pour les secrétariats de se livrer à des activités de soutien mutuel en fonction : i) de leur faisabilité technique et logistique; ii) de leur acceptation politique; et iii) de leur faisabilité financière et des moyens dont dispose leur dotation en effectifs.
4. En réponse à la décision du groupe de liaison mixte, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a, à sa douzième réunion, prié le Secrétaire exécutif d'élaborer des propositions portant sur des activités de soutien mutuel comme mentionné dans le paragraphe 9 de la décision VIII/30, pour examen à sa treizième réunion, en tenant compte des points de vue débattus par l'organe subsidiaire à sa douzième réunion sans oublier que ces points de vue n'ont pas été entérinés par les Parties durant cette réunion parce que le rapport du groupe de liaison mixte n'était pas disponible et qu'il n'a par conséquent pas été examiné.
5. En réponse aux requêtes de l'organe subsidiaire et de la Conférence des Parties, la huitième réunion du groupe de liaison mixte de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue à Madrid le 12 septembre 2007, en marge de la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Une liste des activités classées par ordre de priorité et fondée sur les buts et objectifs des trois conventions et des contributions des Parties à la Convention sur la diversité biologique a été dressée durant la réunion.
6. La présente note a été établie par Secrétaire exécutif en réponse aux requêtes susmentionnées et elle inclut des propositions du groupe de liaison mixte sur des activités de soutien mutuel auxquelles pourraient se livrer les secrétariats des conventions de Rio, y compris les incidences en matière de ressources des activités proposées (section I) et un aperçu des opinions des Parties sur le projet des possibilités pour les secrétariats, les Parties et d'autres organisation concernées de se livrer à des activités de soutien mutuel comme l'a proposé le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (section II).
7. La présente note prend en considération les observations soumises par les gouvernements entre le 5 et le 19 octobre 2007, période pendant laquelle elle a été affichée sur le site Internet de la Convention aux fins d'un examen collégial.

**I. PROPOSITIONS PORTANT SUR DES POSSIBILITÉS POUR LES
SÉCRÉTARIATS DES CONVENTIONS DE RIO DE SE LIVRER À DES
ACTIVITÉS DE SOUTIEN MUTUEL**

8. A sa huitième réunion tenue à Madrid le 12 septembre 2007, en marge de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le groupe de liaison mixte a élaboré des propositions portant sur les possibilités qu'ont les secrétariats des conventions de Rio de se livrer à des activités de soutien mutuel. Le rapport de cette réunion figure dans le document qui porte la cote UNEP/CBD/SBSTTA/13/INF/18.

9. A la lumière des observations des secrétariats des conventions de Rio concernant : i) la faisabilité technique et logistique; ii) l'acceptation politique; et iii) la faisabilité financière et les moyens dont dispose la dotation en effectifs, le groupe de liaison mixte a examiné les activités proposées par le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique et classées en trois catégories, à savoir :

- a) Les activités qui sont déjà en cours d'exécution :
 - i) Tenir le personnel d'autres secrétariats au courant des discussions et des décisions sur les activités ou programmes synergiques pertinents;
 - ii) Poursuivre les échanges d'expériences par le personnel des secrétariats au sein d'instances telles que le groupe spécial d'experts techniques de la CDB sur le transfert de technologie et le groupe d'experts de la CCNUCC sur le transfert de technologie ou son successeur;
 - iii) Demander aux secrétariats qu'ils continuent d'apporter des contributions et de faire part de leurs opinions concernant les questions liées aux forêts et à l'adaptation comme l'ont sollicité les organes subsidiaires des conventions;
 - iv) Demander aux Parties de procéder à des échanges d'expériences sur leurs activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.
- b) Activités prioritaires que les secrétariats pourraient commencer à exécuter dans le court terme :
 - i) Rédiger et distribuer, une fois par an au moins, un bulletin sur les synergies entre les conventions de Rio;
 - ii) Veiller à ce que les Parties soient tenues informées des activités pertinentes consacrées à la diversité biologique et aux changements climatiques au moyen par exemple d'une page internet commune sur les synergies (forêts, adaptation et autre sujets);
 - iii) Collaborer à l'élaboration de matériels pédagogiques : commencer par une compilation des matériels pédagogiques en cours d'élaboration par chaque convention et à la formulation d'une proposition pour examen à la prochaine réunion du groupe de liaison mixte;
 - iv) Mettre au point des outils et matériels communs de communication, d'éducation et de sensibilisation du public fondés sur l'Internet : une consultance sur les besoins en matière d'information.
- c) Activités qui n'ont pas une priorité élevée ou qui doivent être soumises à un examen plus approfondi avant qu'elles puissent être exécutées, et qui devraient donc être débattues à de futures réunions du groupe de liaison mixte :
 - i) Afficher le calendrier conjoint de Rio sur les sites Internet des trois conventions;

- ii) Mettre à disposition les notifications pertinentes aux correspondants des autres conventions par le biais de l'Internet;
- iii) Compiler, dans la mesure du possible, les leçons apprises et les études de cas sur les mécanismes nationaux de coordination entre les correspondants;
- iv) Echanger, lorsqu'ils sont disponibles, les rapports et les examens des processus nationaux de planification, et épinglez les leçons apprises qui peuvent présenter un intérêt pour toutes les conventions;
- v) Demander aux secrétariats de faire des observations sur les documents intitulés : "La synergie entre les accords multilatéraux sur le développement dans le contexte des programmes d'action nationaux en matière d'adaptation"^{1/} et "Principes directeurs annotés pour l'élaboration de programmes d'action nationaux en matière d'adaptation"^{2/} (voir également le paragraphe 17) en vue de recenser les possibilités de collaboration;
- vi) Continuer de faciliter les réunions conjointes entre les présidents des organes scientifiques des conventions;
- vii) Échanger les examens et les leçons apprises concernant le fonctionnement des organes des trois conventions;
- viii) Améliorer l'interopérabilité des bases de données technologiques de la CCNUCC et de la CDB de telle sorte qu'une seule recherche puisse donner les résultats des deux sources;^{3/}
- ix) Renforcer la coopération avec le PNUE afin d'explorer la nature et la portée du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités en vue d'identifier les activités de collaboration possibles et les possibilités de synergie;
- x) Fournir des études de cas et des leçons apprises sur l'intégration des questions relatives à la diversité biologique et à la désertification dans le cadre des plans d'action nationaux en matière d'adaptation qui relèvent de la CCNUCC;^{4/}
- xi) Appuyer, selon que de besoin, des manifestations parallèles conjointes à des réunions pertinentes;
- xii) Identifier les possibilités d'établir des partenariats de recherche tels que le Consortium des universités de la CDB, y compris l'identification de sources de financement possibles pour ces partenariats (par exemple, le programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et le développement technologique);
- xiii) Fournir un mécanisme par le biais duquel les besoins des conventions en matière de recherche sont communiqués aux milieux scientifiques; et
- xiv) Fournir aux correspondants des trois conventions des renseignements à jour sur les évaluations, les programmes de recherche et les outils de suivi appropriés.

10. Le groupe de liaison mixte est convenu de proposer la poursuite des activités qui sont déjà en cours ou qui ont été demandées par les Parties dans le cadre des conventions de Rio telles qu'elles figurant dans le paragraphe 9 a) ci-dessus.

^{1/} <http://unfccc.int/resource/docs/2005/tp/eng/03.pdf>.

^{2/} http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/ldc/application/pdf/annguide.pdf.

^{3/} Quelques réserves ayant été manifestées au sujet de cette activité, le groupe est convenu de débattre de sa signification comme de ses incidences techniques.

^{4/} Il se peut qu'il soit difficile de mettre en pratique cette activité, ce pour quoi les Parties doivent être consultées.

11. En ce qui concerne les activités qui pourraient être exécutées dans un proche avenir, le groupe de liaison mixte est convenu, en réponse aux points de vue des Parties en vertu de la notification 2007-085, de classer par ordre de priorité aux fins de leur exécution immédiate la série d'activités énumérées dans le paragraphe 9 b) pour action proposée dans un proche avenir.

12. Dans le cas des activités énumérées au paragraphe 9 c), un examen plus approfondi est nécessaire afin de : i) surmonter les besoins en matière de ressources; ou ii) mieux définir les activités, les méthodes ou les processus de collaboration.

13. Lorsqu'ont été proposées des possibilités d'activités de soutien mutuel, les préoccupations des Parties concernant l'alourdissement des fardeaux relatifs au temps et aux ressources financières limitées ont été prises en considération avec le plus grand sérieux. En tant que telles, la plupart des activités proposées peuvent être exécutées dans les limites des ressources financières disponibles mais il sied de signaler que, pour mener à bien des activités additionnelles, il faut de par la force des choses, pouvoir compter sur plus de temps.

14. Il est cependant prévu que, pour toutes les activités proposées, des investissements en termes de temps ou de ressources financières se solderont par des économies dans le moyen à long terme. On trouvera au tableau 1 ci-dessous des renseignements supplémentaires.

Tableau 1. Faisabilité technique et logistique des activités proposées et ressources financières et temps du personnel nécessaires pour les exécuter

Option	Faisabilité technique et financière	Ressources financières et temps du personnel
<i>Activités qui sont déjà en cours</i>		
Demander aux secrétariats qu'ils continuent d'apporter des contributions et de faire part de leurs opinions concernant les questions liées aux forêts et à l'adaptation comme l'ont sollicité les organes subsidiaires des conventions	Faisable (en fonction du niveau et de la chronologie de la demande)	Disponibles encore qu'elles puissent nécessiter des ressources additionnelles (en fonction du niveau de contribution de la demande)
Tenir le personnel d'autres secrétariats au courant des discussions et des décisions sur les activités ou programmes	Faisable	Disponibles
Poursuivre les échanges d'expériences par le personnel des secrétariats au sein d'instances telles que le groupe spécial d'experts techniques de la CDB sur le transfert de technologie et le groupe d'experts de la CCNUCC sur le transfert de technologie ou son successeur	Faisable et en cours Par exemple, participation du secrétariat de la CCNUCC aux réunions du groupe d'experts techniques spécial sur le transfert de technologie	Aucune incidence financière pour l'échange d'informations par voie électronique. Frais de voyage pour la participation aux réunions.
Demander aux Parties de procéder à des échanges d'expériences sur leurs activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public	Faisable	Capacité technique existante et ressources suffisantes pour les matériels existants encore que l'élaboration d'un nouveau contenu puisse nécessiter des ressources additionnelles.
<i>Activités que les secrétariats pourraient commencer à exécuter dans le court terme</i>		
Créer des outils de communication conjoints fondés sur l'Internet	Etant donné que chacun des secrétariats possède une infrastructure et des outils Internet mûrs, tous les travaux effectués pour créer de nouveaux outils conjoints fondés sur l'Internet doivent prendre en compte ce qui existe (y compris les questions de compatibilité entre les sites Internet des trois secrétariats).	S'il n'est pas possible de répondre aux besoins en utilisant (ou réutilisant) l'infrastructure et les fonctionnalités existantes, il faudra procéder à des investissements additionnels.

Option	Faisabilité technique et financière	Ressources financières et temps du personnel
Veiller à ce que les Parties soient tenues informées des activités pertinentes d'autres conventions	Faisable	Disponibles
Rédiger et distribuer, une fois par an au moins, un bulletin sur les synergies entre les conventions de Rio	Faisable	Limités
Collaborer à l'élaboration de matériels pédagogiques	Faisable puisque les matériels pédagogiques sont souvent élaborés par des tierces parties avec la contribution et/ou sous la surveillance du secrétariat d'une convention	Nécessité de déterminer si des matériels pédagogiques sont en cours d'élaboration, d'en identifier le contenu et d'en recenser les auteurs selon la quantité produite ou programmée pour l'être; cette coordination pourrait être intégrée dans la dotation en personnel existante du secrétariat.
<i>Activités qui doivent être soumises à un examen plus approfondi avant qu'elles puissent être exécutées</i>		
Continuer de faciliter les réunions conjointes entre les présidents des organes scientifiques des conventions	Faisable	Disponibles
Faire des observations sur les documents intitulés : "La synergie entre les accords multilatéraux sur le développement dans le contexte des programmes d'action nationaux en matière d'adaptation" ^{5/} et "Principes directeurs annotés pour l'élaboration de programmes d'action nationaux en matière d'adaptation" ^{6/}	Faisable	Disponibles
Échanger les examens et les leçons apprises concernant le fonctionnement des organes des trois conventions	Faisable	Disponibles
Échanger les rapports et les examens des processus nationaux de planification, et épingler les leçons apprises qui peuvent présenter un intérêt pour toutes les conventions	Faisable	Limités
Compiler les leçons apprises et les études de cas sur les mécanismes nationaux de coordination entre les correspondants	Faisable en tout cas pour solliciter les leçons apprises et les études de cas	Disponibles
Distribuer les notifications pertinentes à d'autres correspondants des conventions	En fonction de la méthodologie utilisée (liens ou un système manuel de mise à jour ou un calendrier de Rio interopérable) Il y a quelques problèmes techniques potentiels concernant les doubles emplois et les envois par télécopieur.	La création de liens appropriés a des incidences minimales sur la capacité à condition que des correspondants soient nommés; la création d'un système de mise à jour peut avoir des incidences en matière de ressources. La CDB et la CCNUCC ont les moyens techniques mais elles n'ont pas de ressources disponibles; la Convention des Nations Unies sur la lutte

^{5/} Disponible sur : <<http://unfccc.int/resource/docs/2005/tp/eng/03.pdf>>

^{6/} Disponible sur : <http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/ldc/application/pdf/annguide.pdf>

Option	Faisabilité technique et financière	Ressources financières et temps du personnel
		contre la désertification n'a ni les moyens techniques ni les ressources nécessaires.
Améliorer l'interopérabilité des bases de données technologiques de la CCNUCC et de la CDB de telle sorte qu'une seule recherche puisse donner les résultats des deux sources ^{7/}	Faisable. La question a été étudiée par le personnel technique des secrétariats de la CDB et de la CCNUCC. Les partenaires ont besoin de compétences techniques pour établir un mécanisme d'échange d'informations avancé avec le secrétariat de la CDB	Dans le moyen terme, il sera nécessaire de recourir à du personnel pour assurer l'entretien et la mise à jour du système.
Afficher le calendrier conjoint de Rio sur les sites Internet des trois conventions	En fonction de la méthodologie utilisée (liens ou un système manuel de mise à jour ou un calendrier de Rio interopérable)	La CDB et la CCNUCC ont les moyens techniques nécessaires mais elles n'ont aucune ressource disponible; la CCNUCC n'a ni les moyens techniques ni les ressources nécessaires.
Renforcer la coopération avec le PNUE afin d'explorer la nature et la portée du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités en vue d'identifier les activités de collaboration possibles et les possibilités de synergie	Faisable	Faisable. La question sera examinée par le groupe spécial d'experts techniques sur le transfert de technologie. Aucune incidence financière pour une exploration et une consultation additionnelle par voie électronique. La question de frais de voyage risque de se poser au cas où de futures réunions devaient s'avérer nécessaires.
Fournir des études de cas et des leçons apprises sur l'intégration des questions relatives à la diversité biologique et à la désertification dans le cadre des plans d'action nationaux en matière d'adaptation qui relèvent de la CCNUCC ^{8/}	Faisable	Limités puisque, même s'il existe déjà une base de données sur les études de cas, aucune ressource n'a été pour le moment allouée à l'identification des leçons apprises.
Identifier les possibilités d'établir des partenariats de recherche tels que le Consortium des universités de la CDB, y compris l'identification de sources de financement possibles pour ces partenariats (par exemple, le programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et le développement technologique)	Faisable	Limités
Fournir un mécanisme par le biais duquel les besoins des conventions en matière de recherche sont communiqués aux milieux	Faisable	Limités

^{7/} Quelques réserves ayant été manifestées au sujet de cette activité, le groupe est convenu de débattre de sa signification comme de ses incidences techniques.

^{8/} Il se pourrait qu'il soit difficile de concrétiser cette activité qui doit faire l'objet de consultations avec les Parties.

Option	Faisabilité technique et financière	Ressources financières et temps du personnel
scientifiques		
Fournir aux correspondants des trois conventions des renseignements à jour sur les évaluations, les programmes de recherche et les outils de suivi appropriés	Faisable	Limités car il faudrait d'abord compiler l'information avant de pouvoir la diffuser

II. APERÇU DES OPINIONS DES PARTIES SUR LE PROJET DES POSSIBILITÉS D'ACTIVITÉS DE SOUTIEN MUTUEL AUXQUELLES POURRAIENT SE LIVRER LES SECRÉTARIATS, LES PARTIES ET AUTRES ORGANISATIONS CONCERNÉES TELLES QUE PROPOSÉES PAR LE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

15. Quatre Parties ^{9/} représentant trente pays ont donné suite à la notification 2007-085 diffusée le 11 juillet 2007 dans laquelle les Parties étaient invitées à faire part de leurs opinions sur le projet des possibilités d'activités de soutien mutuel auxquelles pourraient se livrer les secrétariats, les Parties et d'autres organisations concernées.

16. Dans l'ensemble, toutes les Parties répondantes sont en faveur d'un renforcement de la collaboration mais elles ont souligné que les mesures susceptibles d'être prises pour exécuter les activités énumérées dans les annexes I et II à la présente note doivent reposer sur les buts, objectifs et principes directeurs ci-après pour les activités de soutien mutuel :

- a) réduire les doubles emplois et améliorer l'efficacité;
- b) garantir une valeur ajoutée;
- c) faire des économies ou ne pas encourir des coûts additionnels;
- d) reconnaître que les activités au niveau national constitueront souvent le moyen le plus efficace de réaliser des synergies;
- e) respecter les mandats et le statut juridique de chaque convention;
- f) prendre en compte les besoins similaires des conventions pour ce qui est de l'intégration;
- g) donner aux pays la marge de manoeuvre suffisante pour qu'ils puissent chacun décider des mesures appropriées à prendre en fonction de la situation et des priorités nationales;
- h) assurer la coopération et la consultation avec les Parties et les organisations concernées;
- i) conserver un rôle de soutien seulement pour les secrétariats;
- j) éviter des obstacles et retards additionnels dans la mise en oeuvre des dispositions de chacune des conventions.

17. En ce qui concerne les thèmes de collaboration, les Parties répondantes sont en faveur des activités suivantes : renforcement des capacités; communication, éducation et sensibilisation du public; adaptation aux changements climatiques; forêts et changements climatiques; transfert de technologie; recherche et suivi; échange d'informations; et harmonisation des rapports. Chacun de ces thèmes se retrouve dans les activités proposées aux annexes I et II ci-dessous.

^{9/} Australie, Canada, Portugal (au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres) et Turquie.

18. S'agissant des outils à utiliser pour renforcer la collaboration, les Parties répondantes se sont fortement prononcées en faveur de réunions continues du groupe de liaison mixte et elles ont recommandé que soient élaborés des plans de travail ou élargis et mis à jour des outils existants comme “La synergie entre les accords multilatéraux sur le développement dans le contexte des programmes d'action nationaux en matière d'adaptation” (FCCC/TP/2005/3) et “Principes directeurs annotés pour l'élaboration de programmes d'action nationaux en matière d'adaptation” (Groupe d'experts des pays les moins avancés, CCNUCC).

19. Les Parties ont proposé des activités synergiques additionnelles mais le groupe de liaison mixte ne les a pas pris en considération car ce ne sont pas des activités pour les secrétariats. Ces activités sont les suivantes :

a) inviter les Parties à gérer des zones humides afin de préserver les services écosystémiques que ces zones fournissent;

b) inviter les partenariats internationaux concernés à inclure dans leurs programmes de travail des activités de soutien mutuel;

c) inviter les Parties à faire, avec le concours des secrétariats, une analyse des besoins technologiques;

d) inviter les organisations concernées à examiner les projets de boisement et de reboisement approuvés au titre du mécanisme de développement propre de manière à identifier les possibilités de tirer un parti maximum des coavantages de la diversité biologique.

Annexe I

**PROPOSITIONS D'ACTIVITÉS PAR LES PARTIES POUR PROMOUVOIR LES SYNERGIES
ENTRE LES CONVENTIONS DE RIO**

1. Programmer à intervalles périodiques des réunions entre les correspondants locaux et les équipes de correspondants
2. Etablir un comité national de coordination pour mettre en oeuvre les conventions de Rio, y compris leur intégration dans les stratégies de développement durable, les objectifs du Millénaire pour le développement, et autres secteurs et stratégies pertinents
3. Créer des liens institutionnels entre les ministères responsables de la mise en oeuvre de chacun des conventions
4. Faire participer, dans la mesure où cela s'avère utile, les correspondants d'autres conventions lorsqu'il faut se mettre d'accord sur une position pour des négociations
5. Passer en revue les plans nationaux existants afin d'identifier les lacunes en matière de synergies
6. Identifier les plans et politiques sectoriels pertinents qui pourraient bénéficier d'une coopération dans les domaines de la diversité biologique, de la désertification et des changements climatiques
7. Réviser selon que de besoin les plans et politiques pertinents afin de renforcer la coopération
8. Faire des contributions, si besoin est, au groupe de liaison mixte
9. Fournir des orientations claires aux organes subsidiaires et aux secrétariats sur les moyens de favoriser de meilleures
10. Contribuer aux bases de données des trois conventions sur le transfert de technologie
11. Faire, le cas échéant, des évaluations transparentes d'impact et d'analyse des risques de manière à s'assurer que les technologies transférées sont économiquement viables, socialement acceptables et soucieuses de l'environnement
12. Renforcer la coopération entre les correspondants nationaux pour la mise en oeuvre du programme de travail sur le transfert de technologie en vertu de la Convention sur la diversité biologique au moyen par exemple de la désignation d'institutions appropriées jouant le rôle de pôle central de consultation pour le transfert de technologie
13. Identifier les technologies présentant un intérêt et une utilité communs
14. Accroître la prise en considération des questions touchant à la diversité biologique, aux changements climatiques et à la désertification dans la planification du secteur des forêts
15. Faire participer les correspondants de différentes conventions aux discussions sur la réduction des émissions provenant du déboisement dans les pays en voie de développement, à l'examen approfondi de la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts et à d'autres questions pertinentes
16. Renforcer l'intégration des questions relatives à la diversité biologique et à la désertification dans la planification des mesures d'adaptation aux changements climatiques
17. Évaluer, le cas échéant, la mesure dans laquelle les questions relatives à la diversité biologique et à la désertification sont intégrées dans les plans existants d'adaptation aux changements climatiques
18. Identifier les domaines qui sont vulnérables aux impacts des changements climatiques, contiennent des niveaux élevés de diversité biologique ou de diversité biologique menacée, et sont exposés à la dégradation des terres et à la désertification
19. Définir clairement à l'intention des secrétariats les besoins de renforcement des capacités.

20. Faire, s'il y a lieu, des évaluations nationales et locales des impacts qu'ont les changements climatiques sur la diversité biologique et la désertification
21. Identifier, selon que de besoin, les sources de savoirs autochtones et locaux qui peuvent contribuer aux synergies
22. Identifier les besoins de recherche et/ou de suivi, et mettre en place des mécanismes ou processus grâce auxquels il est possible de répondre à ces besoins
23. Échanger des expériences et des leçons apprises sur les synergies en matière de communication
24. Les correspondants nationaux partagent, dans la mesure du possible, des bases de données contenant des données de rapports et des sources d'information
25. Lorsque cela s'avère utile, les correspondants travaillent ensemble à l'établissement des rapports nationaux pour chacune des conventions.

Annexe II

**PROPOSITIONS D'ACTIVITÉS PAR LES ORGANISATIONS CONCERNÉES POUR
PROMOUVOIR LES SYNERGIES ENTRE LES CONVENTIONS DE RIO**

1. Appuyer le renforcement des capacités institutionnelles afin de faciliter les synergies.
2. Appuyer la formation, juste avant ou après les réunions pertinentes, aux conclusions d'une analyse d'études de cas et des leçons apprises sur les mécanismes de coordination entre les correspondants que devra mettre en place le Secrétariat.
3. Les organisations qui donnent un appui aux processus de planification nationaux peuvent conjuguer cet appui avec un renforcement des capacités humaines, techniques et institutionnelles en vue d'améliorer les synergies.
4. Faciliter les échanges régionaux et interrégionaux d'expérience sur l'intégration des activités synergiques à la planification au niveau national.
5. Appuyer l'exécution du programme de travail conjoint de la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.
6. Appuyer la création de réseaux efficaces de bases de données électroniques sur les techniques pertinentes.
7. Appuyer le renforcement des systèmes de recherche et d'innovation des pays en voie de développement, notamment en formant du personnel à tous les niveaux et en améliorant la capacité technique et institutionnelle.
8. Concourir à l'étude de l'applicabilité du manuel PNUD/FEM d'évaluation des besoins technologiques ainsi qu'à l'étude des possibilités de réaliser une synergie entre les évaluations des besoins technologiques aux fins des différentes conventions.
9. Renforcer la coopération avec les organisations, conventions et processus concernés dans l'exécution d'activités de soutien qui favorisent des conditions propices à la coopération ainsi qu'au transfert, à l'adaptation et à la diffusion de technologies appropriées
10. Appuyer le renforcement des capacités pour le surveillance à l'échelle nationale des forêts, y compris les critères relatifs à la diversité biologique, à la séquestration du carbone et autres avantages
11. Appuyer le renforcement des capacités aux fins de la participation d'un large éventail de parties prenantes à l'établissement de plans d'adaptation aux changements climatiques
12. Améliorer les principes directeurs qui régissent l'application de l'approche par écosystème de manière à faciliter son utilisation en tant qu'outil de planification des mesures d'adaptation
13. Appuyer les efforts conjoints de renforcement des capacités
14. Appuyer le renforcement des capacités aux fins de la recherche et du suivi au niveau national
15. Améliorer la communication et la sensibilisation du public en ce qui concerne les conclusions d'évaluations existantes
16. S'efforcer de combler les lacunes dont souffrent la recherche et le suivi à l'échelle régionale comme mondiale.
17. Appuyer les programmes nationaux de communication, d'éducation et de sensibilisation du public en matière de changements climatiques, de diversité biologique et de désertification.
18. Elaborer des matériels de communication et promouvoir la sensibilisation aux synergies

19. Continuer d'appuyer les activités visant à harmoniser les rapports, qui ont été élaborées durant l'atelier PNUE-WCMC sur les rapports.
20. Donner aux Parties l'appui qu'elles nécessitent pour l'élaboration de systèmes de gestion des savoirs qui facilitent l'échange de données entre les correspondants.
